



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de la Jeunesse

2024 DJS 62 DDCT DSOL DAC DFPE Subventions (282.500 euros), conventions et avenants avec 85 associations de jeunesse (Paris Centre, 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris soutient activement les associations œuvrant en faveur de la jeunesse dans la capitale. Afin de faciliter le développement de leurs actions en faveur des jeunes Parisien·nes, ce soutien peut prendre diverses formes, qu'il s'agisse d'une aide à la mise en place d'actions ciblées, de manifestations exceptionnelles ou bien d'une participation au fonctionnement courant de ces associations.

Favoriser l'accès à la culture, à la pratique sportive et aux vacances de tou·tes les jeunes, et notamment de celles et ceux qui en sont le plus éloigné·es est un élément central des politiques publiques. Permettre aux jeunes d'accéder davantage aux offres culturelles, sportives et de loisirs du territoire, de partir ou de profiter de différentes façons de leurs vacances fait partie intégrante des valeurs de l'éducation populaire permettant l'émancipation et l'automatisation de la jeunesse.

La jeunesse est une période de découvertes et d'expérimentations durant laquelle les pratiques artistiques, culturelles et sportives participent à la construction des identités, des postures et des goûts permettant aux jeunes de s'affirmer à la fois individuellement et collectivement dans la société.

La crise sanitaire inédite a engendré des difficultés accrues pour la jeunesse, parisienne notamment. Déjà avant la crise, près d'un tiers des jeunes Parisiennes et Parisiens ne partaient pas en vacances chaque année. D'après une étude sur les freins et leviers au départ en vacances des jeunes Parisien·nes de 11 à 30 ans, menée par Vacances Ouvertes pour la Ville de Paris en 2023 – 2024, environ 37 000 jeunes Parisiennes et Parisiens ne sont jamais partis en vacances (5,2% des 11-15 ans, 4,3% des 16-25 ans et 8,2% des 26-30 ans). Les associations et les structures ont également dû s'adapter, modifier voire annuler leurs actions. Dans ce contexte, la promotion de projets de vacances, d'actions sportives, culturelles et de loisirs occupent une place prépondérante dans l'action de la Ville en direction des jeunes Parisiennes et Parisiens.

Les actions et les pratiques culturelles et sportives doivent être accessibles à toutes et à tous car elles sont un élément fondateur de l'inclusion sociale. Ces projets permettent aux jeunes de développer leur confiance et leur estime de soi tout en favorisant leur participation à la société en consolidant leur identité en tant que citoyen•nes actif•ves et éclairé•es.

La Ville de Paris a développé à ce titre des partenariats avec plusieurs associations parisiennes œuvrant dans les champs de l'accès à la culture, au sport et en organisant pour certaines des stages ou des séjours de vacances. Ces associations, dans l'accomplissement de leurs actions, sont des partenaires essentiels de la Ville de Paris au titre des politiques en faveur de la jeunesse.

Ces partenariats se traduisent sous la forme de conventions pluriannuelles d'objectifs tenant compte des objectifs poursuivis par la collectivité parisienne en matière de politique de jeunesse. Ces conventions permettent la continuité des actions et la pérennisation des liens noués avec les associations parisiennes, notamment par la Direction de la Jeunesse et des Sports et le réseau d'équipements et de services qu'elle anime sur le territoire (Quartier Jeunes – QJ, Quartier Jeunes 13, Centres Paris Anim', Espaces Paris Jeunes, avec leurs Points Information Jeunesse notamment, etc.).

La présente délibération apporte un soutien financier au titre de la jeunesse à 85 associations, dont 78 sont localisées et interviennent dans les quartiers de Paris Centre, des 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e arrondissements en faveur des jeunes Parisien•nes de 13 à 30 ans. En outre, la détermination du montant des subventions est proposée en considération de la réalisation des objectifs de la convention, du nombre de jeunes bénéficiaires, ainsi que du dynamisme et de l'intérêt des actions en faveur des jeunes Parisien•nes.

Il est ainsi proposé d'attribuer :

- à l'association **Centre d'Action Sociale Protestant dans la Région Parisienne** (12e) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « On Paris... ? La suite » dans l'arrondissement Paris Centre. Ce projet s'inscrit dans la lignée des actions portées depuis 3 ans par le Centre d'Action Sociale Protestant dans la Région Parisienne. Il s'agit de proposer aux jeunes de prendre la parole et de développer des actions partenariales sur le territoire ;
- à l'association **Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray Olier** (6e) une subvention d'un montant de 4.000 euros pour son action « Demande de subvention au titre de la jeunesse - Séjours ». L'association organise des séjours pour les jeunes en province et à l'étranger ;
- à l'association **Cage Projets** (10e) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Boxe au Féminin ». Ce projet a pour objectifs d'encourager la pratique sportive chez les jeunes femmes, de créer un espace sécurisé et motivant d'expression physique, de lutter contre le décrochage sportif en proposant une activité originale et de renforcer les liens sociaux entre les participantes ;

- à l'association **Jeunesse de Saint Vincent de Paul** (10e) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Colo chantier : la solidarité en action ». Ce projet a pour objectif de sensibiliser les jeunes lycéen·nes aux valeurs de solidarité et d'engagement citoyen. Il permet de leur faire découvrir un projet collectif concret en participant à un chantier solidaire en France, les implique dans la conception d'un mini-séjour-chantier pour développer leur esprit critique ;
- à l'association **L'Aire à Mots** (10e) une subvention d'un montant de 1.500 euros pour son projet « Atelier d'écriture inventive, d'arts plastiques, visuels et numérique (11-17 ans) : objectif : livre publié, réseaux sociaux, événements ». L'association propose des stages thématiques et des ateliers autour de l'écriture, ainsi que des événements, des expositions en partenariat avec des structures institutionnelles, culturelles ou associatives et des artistes partenaires ;
- à l'association **Le Paris des Faubourgs** (10e) une subvention d'un montant de 3.000 euros pour son projet « Séjour Jeunes auto-géré : Permettre le départ en vacances ». Ce projet a pour objectif de permettre à des jeunes issu·es de familles populaires de partir en vacances. Le séjour est une fin en soi : moment de partage, de découvertes, culturelles, sportives, touristiques, ou bien même de lâcher-prise, il est aussi un formidable outil pour travailler le vivre-ensemble, la gestion de la vie quotidienne et l'autonomie des jeunes ;
- à l'association **Ngamb'Art** (10e) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Bat'Ngamb- Battle – 2 VS2 Break Dance / Hip Hop 1 VS1 Popping / Battle Kid's ». Le projet est un Battle de break dance mais aussi un concours chorégraphique dans d'autres styles de la danse hip-hop comme du popping ou locking... L'objectif est de permettre aux jeunes de se dédouaner des préjugés et de se libérer de la peur de l'autre ;
- à l'association **Quai de Jemmapes X (Q.D.J.X)** (10e) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « AAP PV Sport » qui vise à créer du lien social à travers le sport et à promouvoir le basket-ball féminin et la mixité sur les terrains en accès libre du 10e (TEP Grange-aux-Belles et Jemmapes) ;
- à l'association **Speals** (10e) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Tous en selle » qui vise à accompagner 10 jeunes âgé·es de 16 à 19 ans dans une expérience de mobilité à vélo qui les amènera de Paris à l'Auvergne. Ce périple représente à la fois une aventure passionnante, un défi personnel et une occasion de passer des vacances enrichissantes durant la semaine des grandes vacances ;
- à l'association **A Suivre** (3e) une subvention d'un montant de 7.000 euros pour son projet « Festival Onze Bouge 2025 » dans le 11e arrondissement. L'association organisera la 29^{ème} édition du festival Onze Bouge dans le 11e arrondissement du 22 au 25 mai 2025. Ce festival réaffirme sa volonté initiée en 2019 d'être un évènement se déroulant uniquement en espace public avec une programmation dédiée aux arts de la rue et à la danse. Le travail sur la

diversité des publics s'est traduit notamment par un parcours de spectateur·rice qui a su séduire de nombreuses familles, ou encore la reconduction d'un battle de danse hip-hop sur le parvis de la mairie ;

- à l'association **ADJ 11** (11e) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Fête de quartier Beauharnais ». Par l'organisation d'événements et d'animations de quartier, l'association souhaite contribuer à la rencontre, la création et/ou la conservation du lien social entre les habitant·es (interculturel, intergénérationnel) et favoriser ainsi la mixité sociale ;
- à l'association **Ateliers du Chaudron** (11e) une subvention d'un montant de 4.000 euros pour son projet « Agenda Péri Extra-Scolaire ». Il s'agit de sensibiliser, initier et former enfants et jeunes à la pratique du théâtre, de la musique et à la découverte des arts de spectacle vivant. Les jeunes bénéficient de sorties culturelles et participent à des manifestations festives de quartier ;
- à l'association **Le Petit Soldat** (11e) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Cie LPS Stratégie quartier Roquette Paris 11e ». Le projet pour les professionnel·les de la Cie Le Petit Soldat (MVAC 11e) est d'animer des ateliers autour des médiations théâtrales, du conte et des arts plastiques pour les tous publics, dans un esprit de mixité sociale, en portant une attention particulière aux jeunes de 13 à 17 ans ;
- à l'association **Le Picoulet – Mission Populaire XIème** (11e) une subvention d'un montant de 4.000 euros pour son projet « Education populaire au service des jeunes ». Ce projet est destiné chaque année à 70 jeunes âgé·es de 13 à 16 ans. Le Picoulet intervient au plus près des jeunes dans leur quotidien et leur construction identitaire. Une équipe d'animation (une coordinatrice et trois animateur·rices vacataires) et la participation d'une vingtaine de jeunes fréquentant régulièrement le centre social assurent l'organisation et le bon déroulement des activités sportives, culturelles, artistiques proposées les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires ;
- à l'association **Paris Est Mouv'** (11e) une subvention d'un montant de 8.000 euros pour son fonctionnement. Les jeunes Parisiennes et Parisiens, habitant ou non le quartier Fontaine-au-Roi (11e) sont invité·es à participer à des activités gratuites de hip hop ou de cultures urbaines. Leur animation s'appuie sur les valeurs humanistes du mouvement hip hop : respect de l'autre, tolérance, paix et est assurée par des professionnel·les de renom ;
- à l'association **S.W.A.G. Studio** (4e) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Swagez Jeunesse ! » dans le 11e arrondissement. L'association propose un programme de danse ouvert aux jeunes de 8 à 16 ans, habitants du quartier prioritaire Belleville avec une double vocation :

donner accès à la pratique de la danse auprès d'un public qui en est généralement exclu et créer du lien entre des personnes qui ne sont pas habituées à échanger. Sa mission est d'encourager chaque jeune à se révéler, s'explorer et s'exprimer à travers ce langage unique qu'est la danse. Ce programme est bien plus qu'un simple apprentissage technique. Il est conçu comme un parcours initiatique qui éduque à la découverte de l'autre, à l'acceptation des différences, à l'exploration de sa créativité via la construction d'une production artistique collective autour de leur quartier ;

- à l'association **AccessijeuX** (12e) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son fonctionnement. L'association AccessijeuX déménage en mai 2025 dans un nouveau local situé dans le quartier de la Porte de Vincennes. Celui-ci répond à des besoins profonds de manque d'infrastructures du quartier qui se paupérise, notamment pour les loisirs. Les jeunes n'ont pas d'endroits où se retrouver et où tisser des liens en dehors du cadre scolaire, et l'association veut remédier à cela. Outre son aspect de ludothèque de quartier, AccessiJeuX conçoit sa ludothèque pour la rendre la plus inclusive possible et touchera les personnes en situation de handicap de tout Paris ;
- à l'association **13 Pour Tous** (13e), une subvention d'un montant de 3.000 euros pour son projet « Pause toi là ». Ce projet est destiné chaque année à une centaine de jeunes de 13 à 30 ans du 13e arrondissement. Ils et elles bénéficient d'un accueil hebdomadaire (ateliers d'écriture, de jeux, de théâtre) et d'une soirée mensuelle (dîner littéraire, soirée débat, ciné-club ou repas) dans un espace convivial favorisant les échanges. Les jeunes sont amené·es à se responsabiliser et à s'impliquer dans l'élaboration des projets et dans la gestion même du lieu ;
- à l'association **Ascendance Hip Hop** (13e) une subvention d'un montant de 6.000 euros pour son projet « Ateliers de danse hip hop dans le 13e ». Elle permet entre autres, à une centaine de jeunes Parisiens et Parisiennes de 12 à 25 ans d'accéder à une pratique régulière de l'activité. L'aide logistique et de coordination est assurée par une dizaine de jeunes et l'association travaille en partenariat avec les centres sociaux et les collèges de l'arrondissement. L'association valorise chaque année cette pratique artistique dans le cadre d'événements locaux ;
- à l'association **L'Aquilone** (20e) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Rencontres de danse du 13e » dans le 13e arrondissement. Elle permet chaque année à une centaine de jeunes Parisien·nes de 13 à 30 ans de présenter leurs chorégraphies sur une scène devant un large public et favorise la diversité de l'offre culturelle ;
- à l'association **Aventure Kacila** (13e) une subvention d'un montant de 4.000 euros pour son projet « Week-ends autonomie jeunesse 2025 ». Le projet est destiné à une trentaine de jeunes du quartier Kellermann (13e). L'association envisage d'organiser 6 week-ends dans différentes régions de France avec pour objectifs la découverte de métiers et d'environnements socioculturels différents ;

- à l'association **Cit'Art** (13e) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Ateliers d'écriture de court métrage ». L'objectif de ce projet est d'organiser une série d'ateliers d'écriture de scénarios de court métrage destinés aux jeunes âgé·es de 14 à 25 ans en décrochage scolaire. Ce projet vise à encourager la créativité, à développer les compétences en écriture et à offrir une plateforme d'expression à ces jeunes. À la fin des ateliers, les participant·es auront l'opportunité de voir leur scénario réalisé en un court métrage professionnel ;
- à l'association **Club de Maquettisme – CAMO75** (10e) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « CAMO75 – Histoire et Transmission » dans le 13e arrondissement. Ce projet vise à transmettre l'histoire à travers l'outil pédagogique de la maquette et à faire découvrir l'activité aux jeunes en la rendant accessible par une mise à disposition de matériels et compétences ;
- à l'association **Collectif AB** (13e) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Accompagnement sportif, éducatif, ludique et réflexif à la citoyenneté, à l'investissement des jeunes ». Ce projet a pour objectif de donner aux jeunes la motivation, les clefs de compréhension et les savoir-faire pour s'investir au sein des différents groupes de vie du quartier (entre pair·es, famille, voisinage...) pour une vie collective, en particulier sur le plan sportif, ainsi que pour leur épanouissement individuel ;
- à l'association **GAREF Paris** (13e) une subvention d'un montant de 8.000 euros pour son action « Activités scientifiques et techniques ». Par une pratique assidue d'activités scientifiques dans le cadre d'ateliers hebdomadaires ou de stages, elle soutient quelque 250 jeunes filles et garçons, à s'orienter vers des filières scientifiques créatrices d'emploi ;
- à l'association **RJD 13** (13e) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Addict'O'Sport ». RJD 13 est une association qui se donne comme objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes du 13ème arrondissement de Paris. Le principal objectif est de fédérer les jeunes autour de projets collectifs à travers le loisir, la prévention des rixes et les actions solidaires en permettant aux jeunes de monter des projets innovants en étant référent·es et acteur·rices positif·ves de leur territoire ;
- à l'association **Slashfit (SF)** (18e) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Local numérique au 10 square Dunois (Paris 13e) » dans le 13e arrondissement. L'association répond à un besoin croissant d'accompagnement des jeunes sur diverses thématiques numériques (prévention, bonnes pratiques, sérénité et positivité dans les jeux, découverte aux métiers du numérique, plateformes scolaires, création numérique comme le montage vidéo, le stop motion) ;
- à l'association **Tonnerre de Singe** (Montreuil) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « 93 Vies Saison 4 » dans le 13e arrondissement. Chaque année, l'association crée avec les jeunes

intéressé·es un spectacle de krump, rap et stand up, qui puisse être jouer dans le hall d'un théâtre, dans une cité, dans la rue ;

- à l'**Association des Loisirs Résidentiels des Mariniers - LOREM** (14e) une subvention d'un montant de 10.000 euros pour son action « 3D Fablab ». Ce projet propose de nombreuses activités autour du numérique (inclusion et création), pour le développement du Fablab qui bénéficie aux jeunes de 16 à 30 ans (formation, ateliers) et dont l'activité innovante et qualitative permet de développer des projets partenariaux avec les acteurs locaux, notamment le Centre Paris Anim' Marc Sangnier ;
- à l'association **Carrefour 14** (14e) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Accueil Jeunes ». Ce projet est destiné, chaque année, à une cinquantaine de jeunes du quartier Porte de Vanves et Didot. Ils et elles sont accompagné·es les mercredis et pendant les vacances scolaires pour la réalisation de leur projet culturel et de loisirs ;
- à l'association **Florimont** (14e) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Ludido / Vidéado 2025 ». Il s'agit de proposer aux jeunes de 12 à 20 ans du 14e arrondissement de jouer et de se retrouver autour de jeux vidéo accompagné·es par des animateur·rices ludothécaires spécialistes de l'activité vidéoludique ;
- à l'association **La Cerise sur le Gâteau** (13e) une subvention d'un montant de 4.000 euros pour son projet « 1 train vraiment pas comme les autres » dans le 14e arrondissement. Ce projet vise à permettre à des jeunes éloigné·es des accès à la culture, aux loisirs, ou aux vacances, de réaliser une œuvre collective, pédagogique et participative, de susciter leur curiosité dans le cadre d'un séjour où mixité, citoyenneté et vivre ensemble sont des gages de réussite et de leur offrir un parcours original, des activités culturelles et sportives, pour ouvrir leur regard sur le monde. Il valorise le vivre-ensemble, les valeurs citoyennes et le respect de l'inclusion. Il répond aux attentes de découverte de territoires, de leur mémoire collective et patrimoniale et lutte contre les stéréotypes de genre notamment en mettant à l'honneur des figures féminines historiques d'exception, et en veillant à une mixité tant au niveau des participant·es que dans les rencontres organisées ;
- à l'association **Le Moulin** (14e) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « E-Sport Paris Sud 2025 ». Ce projet, porté par l'association Le Moulin vise à promouvoir l'e-sport comme outil d'inclusion sociale, d'éducation et de développement personnel pour les jeunes des quartiers prioritaires du sud de Paris (13e, 14e et 15e arrondissements) ;
- à l'association **La Ressourcerie Créative** (14e) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Victimes de la mode : c'est fini ! Découverte de l'upcycling et de la mode durable ». L'objectif de ce cycle

d'ateliers est de sensibiliser à la transition écologique dans le domaine de la mode : présenter une alternative à la fast-fashion aux jeunes de la Porte d'Orléans. A travers des ateliers créatifs basés sur des textiles en réemploi et une initiation au stylisme, leur faire découvrir une autre façon de consommer de la mode durable et peut-être de les affranchir du dictat des marques. En organisant la rencontre entre les jeunes du quartier et la Ressourcerie Créative, il s'agit de leur faire découvrir le réemploi en général et de leur faire découvrir la richesse des ressourceries en matière de potentiel vestimentaire. L'idée est de leur proposer une initiation au stylisme et à la personnalisation de leurs propres vêtements à travers l'upcycling textile pour se créer leurs propres silhouettes et appréhender les rudiments de la mode (modélisme, construction d'un vêtement, couture, matières) ;

- à l'association **Foyer Grenelle** (15e) une subvention d'un montant global de 2.000 euros pour ses projets « Projet danse » (1.000 euros) et « Soutenir des projets de départ en vacances » (1.000 euros). Le premier projet consiste à initier les jeunes aux différentes danses modernes et le second projet a pour objectif d'informer et d'accompagner par des temps collectifs et individuels des familles du 15e arrondissement et des communes avoisinantes en leur permettant de bénéficier de séjours à des tarifs abordables ;

- à l'association **Centre Paroissial d'Initiatives Jeunes Ozaname** (17e) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son action « Subvention jeunesse 2025 - Sors de ta bulle – Sport et Loisirs ». Le projet vise à permettre aux jeunes d'avoir accès à des activités qui leur sont inaccessibles par manque de moyens financiers ou d'intérêt. La pédagogie du projet permet aux jeunes de s'investir dans les propositions d'ateliers mais aussi dans la mise en œuvre, renforçant ainsi leur pouvoir d'agir ;

- à l'association **Jeunesse Parisienne 75** (18e) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Court métrage jeunes 2025 » dans le 17e arrondissement. Ce projet consiste en la réalisation d'un court-métrage collaboratif, impliquant activement les jeunes du quartier. Ce projet a pour objectif principal d'initier les jeunes au monde de l'audiovisuel, que ce soit devant ou derrière la caméra, en leur permettant de participer à toutes les étapes de création, de l'idée initiale à la réalisation finale. Au-delà de l'apprentissage technique, ce court-métrage vise également à transmettre un message fort, capable de sensibiliser et d'éveiller les consciences. Un thème pourra être choisi parmi les sujets tels que la lutte contre la discrimination, la solidarité et l'entraide, ou encore la réussite ;

- à l'association **Animation Jeunesse Loisirs (AJL)** (18e) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son action « Tous ensemble, donnons vie à notre quartier ! » à l'attention d'une centaine de jeunes Parisien·nes. Dans le quartier Charles-Hermite, l'association envisage de co-construire avec les

jeunes et les familles de la résidence Valentin Abeille une programmation en 2025 de sorties culturelles, sportives et d'animations ;

- à l'**Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire (ADOS)** (18e) une subvention d'un montant de 30.000 euros pour son action « Prévention auprès des jeunes de 11 à 17 ans afin de favoriser leur insertion sociale » ayant pour objectif de réduire les risques de décrochage scolaire grâce à un suivi global des jeunes en lien avec les familles. La mobilité des jeunes, l'esprit d'initiative et l'ouverture culturelle sont favorisés au travers d'actions collectives ;
- à l'association **Capoeira Viola Compagnie le Sommet de l'Abricotier** (18e) une subvention d'un montant de 5.000 euros pour son projet « Festival Emergence Capoeira ». L'association a pour but de créer les conditions favorables au développement de la pratique artistique en général, de l'art chorégraphique et de la capoeira en particulier, entre autres à travers les spectacles vivants. Elle propose des actions en partenariat avec les écoles, collèges, associations et habitant·es de la ZAC Evangile ;
- à l'association **Compagnie Résonances** (18e) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Art'fterwork, action artistique au service de l'initiative et de l'autonomie des jeunes ». Le projet a pour objet de favoriser la mixité culturelle, artistique et sociale et de lutter contre toutes formes de discriminations. Il se décline sous la forme d'ateliers hebdomadaires (formations et programmation) et d'évènements bi-mensuels « Art'fter work », avec de la musique, de la danse, des expositions et des stands up comiques ;
- à l'association **De Monblémont** (18e) une subvention d'un montant de 1.500 euros pour son projet « L'éducation par la culture et le sport pour les jeunes du quartier Blémont ». Il s'agit de favoriser la réussite éducative des jeunes du quartier Blémont, renforcer le lien social entre les habitant·es de tous âges, améliorer l'offre culturelle proposée et animer la vie du quartier Blémont ;
- à l'association **Halaye** (18e) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son action « Création ludique d'objets numériques ». A travers les loisirs liés au numérique, l'association Halaye apportera une créativité de solutions pratiques afin de proposer aux jeunes des ateliers afin de les éveiller en favorisant l'inclusion sur des métiers du numérique ;
- à l'association **La Compagnie des Rêves Ayez** (19e) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Les jeunes du 7e art » dans le 18e arrondissement. C'est un projet de réalisation de films courts construits avec des jeunes sur les thématiques qui les préoccupent. L'outil audiovisuel est utilisé comme médiation pour travailler sur leurs freins et faire progresser l'image qu'ils et elles ont d'elles-mêmes ;
- à l'association **La Sierra Prod** (18e) une subvention d'un montant global de 5.000 euros pour ses projets « Appropriation du Ci'Ney 18 » (2.000 euros), « Accompagnement dans la création de projets audiovisuels, musicaux et

photographiques » (2.000 euros) et « Les ateliers de création artistique scolaire et hors-scolaire » (1.000 euros). Le premier projet a pour objectif de permettre aux jeunes de s'initier aux techniques de l'audiovisuel, de valoriser des savoir-faire traditionnels ou personnels mais aussi d'exprimer des sentiments, une opinion personnelle, une réaction, défendre un point de vue à propos d'un thème culturel, d'un programme ou d'un sujet d'actualité. Le second projet vise à favoriser l'accès à la culture cinématographique, musicale et photographique, à initier les participant·es aux outils techniques afin de mener à bien leur projet et de permettre aux participant·es d'acquérir une autonomie et une professionnalisation dans l'élaboration de créations futures. Le troisième projet se décline en 4 ateliers de création artistique qui ont pour vocation de se dérouler aussi bien en milieu scolaire qu'en dehors des établissements scolaires. Dans le cadre scolaire, l'atelier s'élabore avec la participation des chef·fes d'établissements et des enseignant·es référent·es. Tous les ateliers se déroulent de la même manière : ils s'inscrivent dans l'histoire temporelle et spatiale du quartier des jeunes participant·es. Ils se construisent également autour d'un fait sociétal et/ou d'actualité ;

- à l'association **Les Enfants de la Goutte d'Or – EGDO** (18e) une subvention d'un montant de 9.000 euros pour son action « Loisirs éducatifs de proximité ». L'association œuvre pour l'épanouissement des enfants et des jeunes par la pratique d'activités éducatives, sportives et culturelles permettant ainsi d'assurer une continuité éducative et de prévenir les conduites à risques ;
- à l'association **Maison de la Conversation** (18e) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Conversations de quartier, un mois de programmation de la Rue de la Conversation par les jeunes ». Le projet consiste à un mois de rendez-vous, en juin 2025, dans l'espace public. Ce moment créera un temps fort pour l'ensemble des habitant·es du quartier, toutes générations confondues, au cours duquel les jeunes réaffirmeront leurs compétences et leur engagement pour leur quartier. Dans le cadre de sa saison 2025 « Mille et une conversations », l'association souhaite inclure les jeunes de son quartier dans la programmation de « La rue de la Conversation », inaugurée en juin 2025. Un comité de vingt jeunes participera à la création d'une vingtaine d'événements, invitant les habitant·es du quartier et les Francilien·nes à se rassembler ;
- à l'association **Oasis 18** (18e) une subvention d'un montant global de 11.000 euros, dont 4.000 euros au titre de la Jeunesse (DJS-SDJ) pour son action « Loisirs/Enfance/Jeunesse » dont l'objet est d'organiser diverses activités (ateliers d'écriture, initiations sportives et sorties de loisirs) en favorisant les liens intergénérationnels, 3.000 euros au titre de la Politique de la ville (DDCT-SPV) pour son action « Oasis du quartier » qui bénéficie tout au long de l'année aux familles, aux jeunes et aux personnes seules à la recherche d'informations et les oriente en fonction de leurs besoins lors de temps de médiation, 2.000 euros au titre des solidarités (DSOL- BDSL) pour son action « Accompagnement à la scolarité 2025 » qui a pour objectifs d'offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école tout en se conformant aux principes et aux objectifs de la

charte nationale de l'accompagnement à la scolarité et 2.000 euros au titre de la jeunesse pour l'action « 100 % filles ». L'association Oasis 18 organise au sein de la structure un temps 100% filles. Lors de ces ateliers plusieurs thématiques seront abordées. Elles peuvent être à l'initiative des jeunes ou des professionnel·les des associations Oasis 18 ou ARC EA. L'idée est d'aborder des thématiques de genre (place de la femme dans le quartier, égalité des chances etc.), de santé (Cancer du sein, endométriose etc.). Les filles doivent se sentir libre de parler de tous sans avoir à se sentir jugé·es par les autres. Pour établir cette ambiance des jeux « brise-glace » seront organisés par l'association ainsi que des temps de convivialités en fin de séance ;

- à l'association **Paris 18 United** (17e) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Séjour sportif » dans le 18e arrondissement. Le projet a pour objectif de combiner les activités sportives comme la randonnée, le trail ou le vélo tout-terrain avec la découverte de la faune et de la flore locales. Des guides ou des expert·es en biodiversité accompagnent les participant·es pour observer les espèces dans leur habitat naturel tout en pratiquant une activité physique. Ce projet cherche à sensibiliser les participant·es à la réduction de l'empreinte écologique pendant les activités sportives ;
- à l'association **Réussir Paris 18** (18e) une subvention d'un montant de 3.000 euros pour son projet « Séjour sportif en pleine nature ». Ce séjour a pour objectif de développer l'autonomie et la socialisation des jeunes, d'accéder à des activités sportives en pleine nature, de découvrir une région française montagnaise, de s'adapter à un environnement différent de leur quartier, de se retrouver en pleine nature et de partir en vacances ;
- à l'association **Salle Saint Bruno** (18e) une subvention d'un montant de 9.000 euros pour son projet « Pôle Goutte d'Or en Fête ». Grande fête de quartier, la Goutte d'Or en Fête s'organise tout au long de l'année en impliquant les associations, les habitant·es, les artistes, les commerçant·es, les lieux culturels, les écoles... Manifestation culturelle pluridisciplinaire, la Goutte d'Or en Fête programme des spectacles de rues, des restitutions d'ateliers, des concerts, des scènes ouvertes, une parade, des expositions, des projections, un village festif et associatif, un repas de quartier, des déambulations contées, une émission de radio, un bal... En amont, des ateliers sont proposés aux habitant·es leur permettant de s'impliquer dans l'animation des différents moments de l'événement et qui s'appuient sur les projets existants dans le quartier pour les mettre en valeur ;
- à l'association **Slam O Féminin** (18e) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son fonctionnement courant. L'association met en place et anime des ateliers et des scènes slam, des actions de médiation culturelles en direction des jeunes et de tout public (en particulier des jeunes filles et des femmes). Elle organise des spectacles, expositions et restitutions de ses différents ateliers et créations afin de valoriser et diffuser l'ensemble des productions et de sensibiliser un large public. Ses actions visent à renforcer le lien social, le dialogue, la mobilité, la créativité, la maîtrise de la langue française et l'insertion par la rencontre de publics divers ;

- à l'association **Unlablld Entertainment (Unlablident)** (18e) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « La Plc Hip Hop Académie ». Ce projet vise à fédérer les jeunes du quartier de la Porte de la Chapelle autour de la culture hip-hop et plus spécifiquement du rap, tout en offrant un cadre structurant et éducatif. Il ne s'agit pas seulement d'ateliers d'écriture, mais d'un parcours complet incluant des formations à la scène, des sessions en studio avec des artistes reconnu·es, et des performances publiques. En plus de promouvoir la créativité et l'expression des jeunes, le projet renforce la cohésion sociale et offre des perspectives de professionnalisation dans le milieu artistique. Les meilleurs talents auront l'opportunité de se produire à la Fête de la Musique et de réaliser un clip vidéo ;
- à l'association **École des Arts de la Scène - Les Petits Riens** (19e) une subvention de 2.000 euros pour son projet « La Troupe et l'orchestre des Petits Riens - Ateliers d'approfondissement de la pratique artistique » qui consiste à approfondir la pratique artistique des jeunes du 19e, voire les accompagner vers une professionnalisation dans le milieu artistique ;
- à l'association **Image In** (19e) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Caméra Citoyenne ». Ce projet a pour objectifs de permettre à des jeunes de créer collectivement des films informatifs et de sensibilisation sur des thématiques variées (écologie, prévention aux pratiques des réseaux sociaux et au harcèlement à l'école, citoyenneté, rapports avec les institutions publiques, scolarité, urbanisme, sport, actualités, évènements...) et qui concernent les différents quartiers dans lesquels ils·elles vivent ou les situations et problématiques qu'ils·elles rencontrent en tant que jeunes. L'idée du projet est de développer la capacité des jeunes à comprendre, décoder, avec un sens critique les différents aspects des images et de leurs contenus ;
- à l'association **Kapital Jeunesse** (19e) une subvention d'un montant de 1.500 euros pour son projet « Jeu Joue En Bas Algérie ». Ce projet regroupe plusieurs ateliers qui permettent à des jeunes plus expérimenté·es de proposer leurs compétences sportives, ou en aide aux devoirs pour les plus jeunes encore scolarisé·es (collégien·nes/élémentaires). L'animateur·rice est garant·e du cadre bienveillant, fonctionnel des espaces, et a aussi pour fonction de repérer des compétences maîtrisées chez les adultes et senior·es (sport, cardio, accompagnement aux devoirs, expériences diverses...) afin de leur permettre de devenir eux·elles-mêmes relais auprès des plus jeunes ;
- à l'association **Kasbah-sur-Scène** (19e) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son action « Création et parcours rythmique et musical (Music Halls Jr) ». L'association propose aux enfants de créer un répertoire musical autour d'instruments de musique. Un parcours culturel est proposé, ainsi que des restitutions impliquant les habitant·es du quartier. Enfin, 5 séances d'enregistrement, en studio professionnel, programmées en fin d'année au Centre Paris Anim' Curial concluront le travail entrepris ;

- à l'association **Les Jeunes Ambitieux** (19e) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son action « Le Festival des Ambitieux - 5ème édition ». Le Festival des Ambitieux est un ensemble d'évènements durant lequel des activités sportives et ludiques ont lieu tout l'été, en juillet et août, sur la Place des fêtes (19e) et touchent plus de 3.000 personnes ;
- à l'association **Mon Quartier Bouge ! (M.Q.B !)** (19e) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Atelier Breakdance dans mon quartier » visant à favoriser la créativité et l'estime de soi des jeunes à travers la pratique du Breakdance. L'association encourage la mixité sociale et culturelle en réunissant des jeunes de différentes origines autour de la même discipline ;
- à l'association **Nuit Cheloue** (20e) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Team Rap de La Grande Mêlée 2025 » dans le 19e arrondissement. La Grande Mêlée constitue une équipe d'artistes spécifiquement pensée pour pouvoir intervenir auprès des jeunes des QPV. L'association proposera une pratique musicale, de l'écriture et du rap. L'objectif de ce projet consiste à la poursuite du travail déjà engagé avec les jeunes de la Place des Fêtes, et d'ouvrir un espace de travail avec des jeunes du quartier de Danube, afin d'initier un travail au long terme sur les raisons des rivalités et de prévenir les rixes qui peuvent avoir lieu entre l'un et l'autre ;
- à l'association **Riquet Elites** (19e) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Sport famille ». Le projet consiste à l'organisation d'un atelier foot pour environ 25 jeunes de 8 à 18 ans, mixte du quartier Orgue Flandre. Le but de cet atelier est d'occuper les jeunes au maximum pendant la semaine afin qu'ils et elles évitent de traîner sans objectif dans le quartier et qu'ils et elles puissent participer à une activité sportive gratuitement. L'objectif est également de renforcer le lien entre les adultes et les jeunes afin de créer une vraie cohésion intergénérationnelle dans le quartier ;
- à l'association **Vue d'ensemble** (19e) une subvention d'un montant de 2.500 euros pour son projet « Action et séjour de prévention par le sport / Atelier de nutrition Stalingrad Riquet » . L'activité sportive est un espace d'expression privilégié de la jeunesse : améliorer le mieux-être en utilisant le sport, sensibiliser à l'importance de l'hygiène de vie et à la pratique sportive régulière, responsabiliser les jeunes à travers la préparation et la mise en place d'un projet, se projeter dans un projet professionnel dans les métiers du sport pour les intéressé-es. C'est en ce sens que les pratiques sportives constituent un véritable levier d'accès à l'autonomie, à la socialisation et la citoyenneté. D'autre part, pratiquer un sport, requiert de l'écoute, de la patience, du travail, de l'entraide et de la cohésion. Ces ateliers permettent aux jeunes de se « reconnecter » à leur corps, d'amorcer une reprise de confiance en soi ou, pour certain-es, de créer la relation de confiance avec la

formatrice qui font ressortir les problématiques auxquelles ces jeunes sont confronté·es (cumul de plusieurs conduites addictives) ;

- à l'association **Belleville Citoyenne** (20e), une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son action « Rimes et Rythme : Atelier de composition musicale, d'expression artistique et de préparation à la scène » qui permet à 50 jeunes de bénéficier d'ateliers d'écriture et d'enregistrement durant lesquels ils et elles reçoivent des conseils artistiques et techniques sur l'écriture et la composition ;
- à l'**Association d'Education Populaire de Charonne Réunion (AEPCR)** (20e), une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Filles en scène ou la pratique du double dutch pour s'engager dans la vie citoyenne ». L'accroche par le sport vise à mettre les filles issues des quartiers populaires en mouvement, à partager des moments de pratique sportive collectivement, à révéler des potentialités, à retrouver une confiance en soi et à gagner en mobilité ;
- à l'**Association Jeunesse Education (AJE)** (20e), une subvention d'un montant de 5.000 euros pour son projet « Activités sportives et culturelles (axe 7) ». Ce projet se décline en une diversité d'actions proposées aux jeunes et menées en partenariat avec des associations du quartier. Il s'agit de multiplier les centres d'intérêt des jeunes et de les conduire à agir en groupe dans le cadre de projets qu'ils et elles s'approprient peu à peu. Les jeunes sont responsabilisé·es sur l'activité qu'ils et elles ont choisie et à laquelle ils et elles s'engagent à participer sérieusement ;
- à l'association **Crescendo** (11e), une subvention d'un montant de 1.500 euros pour son projet « Jeunes en projet » dans le 20ème arrondissement. Le projet a pour objet d'accompagner tout au long de l'année une trentaine de jeunes filles et de garçons dans des démarches de projets collectifs dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République et d'aller à leur rencontre en proposant des temps d'animation et d'initiation à des pratiques sportives, artistiques et de cultures urbaines ;
- à l'association **Demain Nos Enfants** (18e) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Les Couleurs du 20e – Projet street art et Light painting ». Ce projet consiste en un parcours d'inventions (sorties balades pour découvrir des œuvres de graff, des ateliers d'initiation et de photographie en light- painting...) et il a pour objectif de favoriser l'accès à la culture et à la pratique amateur de par l'investissement des jeunes dans la conception et l'organisation d'actions et d'évènements, tout en mettant en valeur leur parole et leurs réalisations auprès du grand public et habitant·es du 20e arrondissement ;
- à l'association **Dumas Réunion** (20e), une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son fonctionnement. Le projet jeunesse se compose de trois actions : soirées filles, soirées mixtes, et espace jeune hebdomadaire. Le projet Soirées 100% filles a pour vocation de permettre chaque année à 25 jeunes filles du quartier Réunion Père Lachaise de trouver leur place dans les dispositifs de loisirs, sport et culture tout au long de l'année mais aussi

de développer l'offre qui leur est destinée en la matière. Le projet Soirées mixtes a pour vocation d'aborder le thème de la mixité. Il s'agit de proposer des actions de loisirs aux 12-17 ans, de favoriser le vivre ensemble au sein des groupes de jeunes déjà constitués. Le projet Espace jeunes hebdomadaire a pour objet de proposer un lieu d'accueil pour les jeunes du quartier lors de leur temps libre (mercredi après-midi, après les cours...) et devenir un point d'ancrage pour un public fidélisé ;

- à l'association **Les Ateliers de Natema** (20e), une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Festijeux ». Il s'agit d'une fête dédiée à l'univers du jeu qui vise à contribuer à l'animation de l'espace public. Les associations partenaires mobilisent les jeunes du quartier pour les impliquer directement dans l'organisation de l'évènement (conception, animation, installation et rangement) ;
- à l'association **Les Fripons** (20e), une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Activités audiovisuelles à Belleville-Amandiers ». Depuis 2016, l'association Les Fripons propose des activités de formation et de création audiovisuelles (vidéo et sonores) aux habitant·es du 20e arrondissement. Elle propose pour 2025, d'installer deux plateaux radio participatifs pour donner la parole aux habitant·es, faire découvrir les métiers de la radio, et valoriser les actions du quartier à l'occasion d'événements collectifs, d'organiser un stage vidéo à destination des jeunes du quartier et d'accompagner les jeunes dans la réalisation de deux reportages vidéo sur les activités qui se déroulent place Alphonse Allais ;
- à l'association **Lucarne** (20e) une subvention d'un montant de 4.000 euros pour son projet « Activités éducatives, culturelles et sportives ». Cette association sportive et culturelle a pour objectif d'offrir aux jeunes des activités diverses : accompagnement scolaire pour les élémentaires, collégien·nes, lycéen·nes ; cours d'alphabétisation, de langue ; initiation à l'informatique ; des créneaux de football loisir et de boxe mixtes ;
- à l'association **Plus Loin** (20e) une subvention d'un montant de 10.000 euros pour son action « Projet global de l'association Plus Loin ». Cet espace de proximité intervient dans les domaines du loisir éducatif, du sport, de la santé, de la culture, de la prévention et de l'insertion sociale et professionnelle dans le but d'apporter une réponse globale au plus près des besoins des habitant·es, avec une attention particulière en direction des jeunes ;
- à l'association **Relais Ménilmontant** (20e) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son action « Jeunes actifs dans la société ». Le projet a pour objet de proposer à une cinquantaine de jeunes des ateliers destinés à développer leur esprit critique, alimenter leur réflexion et favoriser leur expression écrite et orale ;

- à l'association **Soleil Blaise** (20e) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « 2025 – Accueils jeunesse d'accompagnement des projets et des parcours – Soleil Blaise » qui vise chaque année une vingtaine de jeunes dont une dizaine de jeunes filles du quartier prioritaire des Portes du Vingtième. Les jeunes sont accueilli·es deux fois par semaine de 18h à 20h30 hors vacances scolaires et lors de trois à quatre soirées de 18h à 22h00 organisées pendant les vacances scolaires ;
- à l'association **Strata'j'm** (20e) une subvention d'un montant global de 9.000 euros pour ses actions « La Cabane Davout, un lieu fédérateur et de projets d'habitant·es dans le quartier de la Tour du Pin » (4.000 euros) qui a pour mission de susciter des rencontres intergénérationnelles et des projets de loisirs en impliquant les jeunes et les parents. Ce lieu associe de nombreux·ses acteur·rices du territoire et l'ensemble de ses actions s'inscrit dans le cadre de multiples partenariats et associent les habitant·es du quartier de la Tour du Pin et de Fougères-Python-Duvernois : enfants, adolescent·es, jeunes et parents. Le projet « Espace de vie social – Maison des Jeux » (3.000 euros) dans le quartier Belleville Amandiers permet la rencontre et l'échange des habitant·es du territoire. La Maison des Jeux est un équipement de proximité où se pratique le jeu libre, la location et des animations ludiques. Ce lieu d'animation de la vie sociale locale favorise la démocratie de proximité. Le projet « Un collectif de jeunes filles et garçons investissent le quartier de la Tour du Pin » (2.000 euros) vise à accompagner un groupe d'une quinzaine de jeunes filles et de jeunes hommes du quartier de la Tour du Pin dans l'organisation de la fête de quartier dont l'objectif est de faire découvrir aux jeunes les structures associatives du quartier et de pouvoir ainsi échanger ;
- à l'association **Tatane** (11e) une subvention d'un montant global de 6.000 euros pour ses actions « Citizen Foot Belleville (11e/20e) : programme annuel football, lien social et fête de quartier » (4.000 euros) qui a pour objectif de permettre aux jeunes de se réapproprier un espace public, y apaiser les tensions à travers la pratique d'activités sportives et culturelles mixtes, de développer l'imaginaire et la créativité, encourager les échanges favorisant le lien social et la citoyenneté et « Tatane 14e arrondissement » (2.000 euros) qui favorise le lien social et le vivre ensemble sur le territoire par le biais d'ateliers, de matchs de football spontanés, de tournois de football intergénérationnels, de projets de médiation et d'actions de promotion de la pratique sportive des femmes ;
- à l'association **Ro-bots** (93100 Montreuil) une subvention d'un montant global de 2.000 euros pour ses projets « CDV Paris 18 – Ro-BoTIC, explore ton future ! » (1.000 euros) dans le 18e arrondissement et « CDV Paris 19 – Ro-BoTIC, explore ton future ! » (1.000 euros) dans le 19e arrondissement. L'association Ro-Bots propose à 20 jeunes Parisien·nes (des quartiers prioritaires de la Porte de la Chapelle, Charles Hermite – Porte Montmartre, Porte des Poissonniers, Moskowa) pour le 18e arrondissement et à 20 jeunes Parisien·nes (des quartiers prioritaires Stalingrad-Riquet et Michelet Alphonse Karr rue de Nantes - Flandre) de découvrir les métiers de la

robotique en 5 jours. Ils et elles rencontreront, quotidiennement, des professionnel·les et réaliseront des défis techniques ;

- à l'association **ACP La Manufacture Chanson** (11e) une subvention d'un montant global de 4.000 euros pour ses projets « Création Rap et découverte des métiers de la musique » (2.000 euros) et « Far Eleven District » (2.000 euros). Le premier projet est destiné à une quinzaine de jeunes, âgé·es de 15 à 18 ans, des 11e et 20e arrondissements. Il ouvre sur les métiers de la musique et initie aux différentes disciplines liées à la création musicale. À travers ces pratiques, la mixité et la qualité des relations filles – garçons, l'environnement socioprofessionnel et la liberté d'expression sont également abordés. Le second projet permet aux jeunes du quartier Fontaine au Roi de découvrir les métiers du spectacle et de pratiquer les différentes disciplines liées à la création musicale. Il s'agit d'encourager leur créativité et leur expression artistique, leur permettre d'acquérir une certaine autonomie dans cette expression et de comprendre ce qu'est la liberté d'expression ;
- à l'association **Éclaireuses et Éclaireurs de France (EEDF)** (93160 Noisy-le-Grand), une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Activités de scoutisme laïc » sur le territoire parisien. L'association contribue à la formation de la jeunesse par l'animation de groupes de jeunes selon les principes et la pratique du scoutisme. L'objectif principal est de favoriser le développement personnel de chacune et de chacun dans un collectif harmonieux et soucieux des enjeux du vivre-ensemble. Elle se déploie sur le territoire parisien au travers des structures locales d'activités et propose des actions régulières de scoutisme et de formation de ses bénévoles. Elle sensibilise également les jeunes (15-30 ans) aux enjeux de société et à la participation citoyenne (budget participatif, conseil de jeunes, etc.) ;
- à l'association **Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature (EDLN)** (73000 Chambéry), une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Conforter le groupe local des EDLN de Paris et poursuivre son développement » sur le territoire parisien. L'association contribue à l'éducation des enfants et des jeunes et à leur engagement dans la vie sociale selon les principes et les méthodes du scoutisme. Le projet éducatif est construit autour des grandes valeurs citoyennes que sont la solidarité et l'éducation à l'écologie. Les activités permettent aussi de développer le sens de la responsabilité et de l'autonomie, tant chez les mineur·es que chez les jeunes adultes. À tous les niveaux, les jeunes sont impliqués·es dans la prise de décision et l'organisation de leurs projets ;
- à l'association **Envols** (20e) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Un été sportif et culturel » sur le territoire parisien. L'association propose aux jeunes Parisien·nes de leur faire profiter des sorties culturelles exceptionnelles pour leur faire découvrir la danse, le théâtre, le cirque et les arts de la rue dans toute leur diversité. Des activités sportives et des jeux de plein air seront également au programme ;

- à l'association **FIJA FESTIVAL** (16e) une subvention d'un montant de 5.000 euros pour son projet « Festival international de cinéma jeunes acteurs/actrices » sur le territoire parisien. Il s'agit de promouvoir les jeunes acteurs et jeunes actrices dans le cinéma, créer la rencontre entre les professionnel·les reconnu·es et les jeunes comédien·nes, favoriser la rencontre entre les étudiant·es en cinéma et les professionnel·les en développant des rencontres à Quartier Jeunes (QJ) notamment ;
- à l'association **La Conséquence** (15e) une subvention d'un montant de 3.000 euros pour son action « Soirée de court métrage Proto & Co » sur le territoire parisien. L'association donne de la visibilité à des jeunes cinéastes et aide à leur professionnalisation avec l'organisation de soirées de projections de courts métrages amateurs. L'association développe également son action d'accompagnement et de soutien aux projets de ces jeunes réalisateurs et réalisatrices en matière de production et de diffusion de leur travail ;
- à l'association **Toustes en Colo** (20e) une subvention d'un montant de 5.000 euros pour son projet « Organiser des séjours destinés à un public de mineur·es » sur le territoire parisien. L'association organise des séjours inclusifs, écoresponsables pour près de 200 jeunes âgé·es de 9 à 17 ans. Les jeunes sont associé·es à la construction et à l'organisation des séjours, dans une démarche modulable et participative ;
- à l'association **Zellidja** (13e) une subvention d'un montant de 5.000 euros pour son projet « Promotion des bourses de voyage Zellidja pour l'année 2025 à destination de la jeunesse parisienne ». Les bourses Zellidja sont attribuées à des jeunes âgé·es de 16 à 20 ans, scolarisé·es ou non, pour un projet d'étude sur un sujet de leur choix réalisé lors d'un voyage en solitaire d'un mois au minimum, en France ou dans un pays étranger. Ce dispositif contribue à l'ouverture et au développement de la personnalité des jeunes par la découverte d'autres cultures et favorise leur autonomie.

Compte tenu de l'intérêt de ces actions en faveur des jeunes Parisien·nes et de leur adéquation, tant avec les contrats jeunesse actuels ou en cours d'élaboration de Paris Centre, des 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements qu'avec les objectifs de la politique jeunesse parisienne, je vous demande de bien vouloir attribuer ces subventions d'un montant total de 282.500 euros aux 85 associations de jeunesse dont les projets ont été présentés.

Je vous demande également de bien vouloir m'autoriser à signer les conventions et avenants annexés au présent projet.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

|
|

2025 DJS 62 DDCT DSOL DAC DFPE Subventions (282.500 euros), conventions et avenants avec 85 associations de jeunesse (Paris Centre, 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à 85 associations œuvrant pour la Jeunesse ;

Vu l'avis du conseil de Paris Centre, en date du _____ ;
Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement, en date du _____ ;
Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement, en date du _____ ;
Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement, en date du _____ ;
Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement, en date du _____ ;
Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement, en date du _____ ;
Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement, en date du _____ ;
Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement, en date du _____ ;
Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement, en date du _____ ;
Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement, en date du _____ ;
Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date du _____ ;
Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement, en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Madame Hélène BIDARD au nom de la 6e commission ;
Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI au nom de la 5e commission ;

Délibère :

Article 1 : sont adoptés le principe de la convention annuelle et pluriannuelle d'objectifs, annexée à ce projet de délibération, et ses modalités d'application.

Article 2 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Centre d'Action Sociale Protestant dans la Région Parisienne (48161 / 2025_06514) domiciliée 20, rue Santerre (12e) pour son projet « On Paris... ? La suite » dans l'arrondissement Paris Centre.

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray Olier (287 / 2025_04746) domiciliée 66, rue d'Assas (6e) pour son action « Demande de subvention au titre de la jeunesse – Séjours ».

Article 4 : une subvention d'un montant 2.000 euros est attribuée à l'association Cage Projets (199415 / 2025_08405), domiciliée 2, boulevard de Strasbourg (10e) pour son projet « Boxe au Féminin ».

Article 5 : une subvention d'un montant 2.000 euros est attribuée à l'association Jeunesse de Saint Vincent de Paul (12365 / 2025_06153), domiciliée 12, rue Bossuet (10e) pour son projet « Colo chantier : la solidarité en action ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention annuelle d'objectifs 2025 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 6 : une subvention d'un montant 1.500 euros est attribuée à l'association L'Aire à Mots (12366 / 2025_08787) domiciliée 99, boulevard de Magenta (10e) pour son projet « Atelier d'écriture inventive, d'arts plastiques, visuels, numériques (11-17 ans) Obj : livre publié, réseaux sociaux, événements ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 7 : une subvention d'un montant 3.000 euros est attribuée à l'association Le Pari's des Faubourgs (12405 / 2025_04415), domiciliée 12, rue Léon Schwartzberg (10e) pour son projet « Séjour Jeunes auto-géré : Permettre le départ en vacances ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention annuelle d'objectifs 2025 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 8 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Ngamb'Art (6881 / 2025_08789), domiciliée 9, rue Louis Blanc (10e) pour son projet « Bat'Ngamb- Battle-2VS2-Break Dance / Hip-Hop 1VS1 Popping /Battle Kid's ».

Article 9 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Quai de Jemmapes X (Q.D.J.X) (193260 / 2025_08793) domiciliée 29, boulevard de la Chapelle (10e) pour son projet « AAP PV Sport ».

Article 10 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Speals (186943 / 2025_08795) domiciliée 17, rue du Buisson Saint-Louis (10e) pour son projet « Tous en selle ».

Article 11 : une subvention d'un montant 7.000 euros est attribuée à l'association A Suivre (19665 / 2025_03060) domiciliée 35, boulevard Saint Martin (3e) pour son projet « Festival onze bouge 2025 » dans le 11e arrondissement.

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant 2 à convention annuelle d'objectifs 2025 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 12 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association ADJ 11 (190128 / 2025_02661) domiciliée à la Maison de la Vie Associative et des Combattants - 8, rue du Général Renault (11e) pour son projet « Fête de quartier Beauharnais ».

Article 13 : une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Ateliers du Chaudron (11108 / 2025_03622) domiciliée 31, passage de Ménilmontant (11e) pour son projet « Agenda Péri Extra-Scolaire ».
La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 14 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Le Petit Soldat (182389 / 2025_08610) domiciliée 8, rue Général Renault Maison des Associations du 11e arrondissement (11e) pour son projet « Cie LPS_Stratégie quartier Roquette Paris 11^{ème} ».

Article 15 : une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Le Picoulet – Mission Populaire XIème (8561 / 2025_08799) domiciliée 59, rue de la Fontaine au Roi (11e) pour son projet « Éducation populaire au service des jeunes et coordination VVV ».
La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 16 : une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Paris Est Mouv' (12946 / 2025_03590) domiciliée 1, passage de la Fonderie (11e) pour son fonctionnement.
La Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs 2025 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 17 : une subvention d'un montant 2.000 euros est attribuée à l'association S.W.A.G Studio (197723 / 2025_09890) domiciliée 1, rue Tiron (4e) pour son projet « Swagez Jeunesse ! » dans le 11e arrondissement.

Article 18 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Accessijoux (183607 / 2025_06728) domiciliée 39, rue Baron le Roy (12e) pour son fonctionnement.

Article 19 : une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association 13 Pour Tous (19943 / 2025_08805) domiciliée 4, place de Vénétie (13e) pour son projet « Pause- toi là ».
La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 20 : une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Ascendanse Hip Hop (7143 / 2025_02832) domiciliée 5, rue Rubens (13e) pour son action « Ateliers de danse hip hop dans le 13e ».
La Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 21 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association L'Aquilone (11005 / 2025_05434) domiciliée à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) 18, rue Ramus (20e) pour son action « Rencontres de danse du 13e » dans le 13e arrondissement.

Article 22 : une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Aventure Kacila (21181 / 2025_08808) domiciliée 11, rue de la Fontaine à Mulard (13e) pour son projet « Week-ends autonomie jeunesse 2025 ».

Article 23 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Cit'Art (198829 / 2025_09724) domiciliée 11, rue Caillaux (13e) pour son projet « Ateliers d'écriture de Court Métrage ».

Article 24 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Club de Maquettisme – CAMO75 (186357 / 2025_04753) domiciliée 15, rue du Châlet (10e) pour son projet « CAMO75 – Histoire et Transmission » dans le 13e arrondissement.

Article 25 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Collectif AB (200777 / 2025_08809) domiciliée 53, rue des Peupliers chez M. Mobarek (13e) pour son projet « Accompagnement sportif, éducatif, ludique et réflexif à la citoyenneté, à l'investissement des jeunes ».

Article 26 : une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association GAREF Paris (10270 / 2025_03588) domiciliée 6, rue Émile Levassor (13e) pour son action « Activités scientifiques et techniques ».

Article 27 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association RJD 13 (204167 / 2025_08810) domiciliée 54, rue Clisson (13e) pour son projet « Addict'O'Sport ».

Article 28 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Slashfit (SF) (186990 / 2025_00789) domiciliée 74, rue de la Chapelle Appartement 01 Rez-de-Chaussée (18e) pour son projet « Local numérique au 10 square Dunois (Paris 13) » dans le 13e arrondissement.

Article 29 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Tonnerre de Singe (199535 / 2025_08811) domiciliée 76, avenue Pasteur – Appartement 53 – 93100 Montreuil, pour son projet « 93 Vies Saison 4 » dans le 13e arrondissement.

Article 30 : une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'Association des Loisirs Résidentiels des Mariniers LOREM (18650 / 2025_04239) domiciliée 11, rue Maurice Bouchor (14e) pour son action « 3D FabLab ».

La Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs 2025 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 31 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Carrefour 14 (9966 / 2025_08818) domiciliée 15, rue des Mariniers (14e) pour son action « Accueil Jeunes ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 32 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Florimont (12706 / 2025_09269) domiciliée 5/9, place Marcel Paul (14^{ème}) pour son projet « Ludido / Vidéado 2025 ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 33 : une subvention d'un montant 4.000 euros est attribuée à l'association La Cerise sur le Gâteau (201023 / 2025_09775) domiciliée 11, rue Caillaux – Maison des Associations (13e) pour son projet « 1 train vraiment pas comme les autres » dans le 14e arrondissement.

Article 34 : une subvention d'un montant 2.000 euros est attribuée à l'association Le Moulin (16410 / 2025_08840) domiciliée 23 bis, rue du Moulin de la Vierge (14^{ème}) pour son projet « E-Sport Paris Sud - 2025 ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention annuelle d'objectifs 2025 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 35 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association La Ressourcerie Créative (183590 / 2025_08839) domiciliée 82, avenue Denfert-Rochereau Bâtiment Jalaguier (14e) pour son projet « Victimes de la mode : c'est fini ! Découverte de l'upcycling et de la mode durable ».

Article 36 : une subvention d'un montant global de 2.000 euros est attribuée à l'association Foyer de Grenelle (20822) domiciliée 17, rue de l'Avre (15e) pour ses projets « Projet danse » (2025_06976 / 1.000 euros) et « Soutenir des projets de départ en vacances » (2025_08847 / 1.000 euros).

Article 37 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Centre Paroissial d'Initiatives Jeunes Ozaname (181768 / 2025_04782) domiciliée 13/15, rue René Blum (17e) pour son action « Subvention jeunesse 2025 – Sors de ta bulle – Sport et Loisirs ».

Article 38 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Jeunesse Parisienne 75 (205142 / 2025_08851) domiciliée 5, rue Henri Brisson 3^{ème} étage Sepho Hall 6 (18e) pour son action « Court métrage jeunes 2025 » dans le 17e arrondissement.

Article 39 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Animation Jeunesse Loisirs (AJL) (187134 / 2025_08950) domiciliée 3, avenue de la Porte d'Aubervilliers (18e) pour son action « Tous ensemble, donnons vie à notre quartier ! ».

Article 40 : une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire (ADOS) (10836 / 2025_05397) domiciliée 24-30, rue Polonceau (18e) pour son action « Prévention auprès des jeunes de 11 à 17 ans afin de favoriser leur insertion sociale ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 41 : une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Capoeira Viola Compagnie le Sommet de l'Abriocotier (300 / 2025_08953) domiciliée 18, rue Tchaïkovski (18e) pour son projet « Festival Émergence Capoeira ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 42 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Résonances (604 / 2025_08954) domiciliée 8, rue Camille Flammarion (18e) pour son projet « Art'ftherwork, action artistique au service de l'initiative et de l'autonomie des jeunes ».

Article 43 : une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association De Monblémont (196526 / 2025_01979) domiciliée 6, rue André Messager (18e) pour son action « L'éducation par la culture et le sport pour les jeunes du quartier Blémont ».

Article 44 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Halaye (184696 / 2025_09265) domiciliée 15, passage Ramey (18e) pour son action « Création ludique d'objets numériques ».

Article 45 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association La Compagnie des Rêves Ayez (158521 / 2025_08958) domiciliée 91, rue Compans (19e) pour son action « Les jeunes du 7eme art » dans le 18e arrondissement.

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 46 : une subvention d'un montant global de 5.000 euros est attribuée à l'association La Sierra Prod (8462) domiciliée 20, rue Camille Flammarion (18e) pour ses projets « Appropriation du Ci'Ney 18 » (2025_08854 / 2.000 euros), « Accompagnement dans la création de projets audiovisuels, musicaux et photographiques » (2025_08855 / 2.000 euros) et « Les ateliers de création artistique scolaire et hors-scolaire » (2025_08853 / 1.000 euros).

La Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs 2025 pour son action « Appropriation du Ci'Ney 18 » et l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 pour les actions « Accompagnement dans la création de projets audiovisuels, musicaux et photographiques » et « Les ateliers de création artistique scolaire et hors-scolaire » dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 47 : une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à l'association Les Enfants de la Goutte d'Or - EGDO (17594 / 2025_03930) domiciliée 25, rue de Chartres (18e) pour son action « Loisirs éducatifs de proximité ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 48 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Maison de la Conversation (197064 / 2025_08959) domiciliée 10, rue

Maurice Grimaud (18e) pour son action « Conversations de quartier, un mois de programmation de la Rue de la Conversation par les jeunes ».

Article 49 : une subvention d'un montant global de 11.000 euros est attribuée à l'association Oasis 18 (9522) domiciliée 12, rue Camille Flammarion (18^{ème}) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Loisirs/Enfance/Jeunesse » (2025_08961 / DJS-SDJ / 4.000 euros)
- « Oasis du quartier » (2025_01409 / DDCT-SPV / 3.000 euros)
- « Accompagnement à la scolarité » (2025_01420 / DSOL-BDSL / 2.000 euros)
- « 100 % filles » (2025_08963 / DJS-SDJ / 2.000 euros)

La Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 pour les actions « Loisirs/Enfance/Jeunesse », « Oasis du quartier » et « Accompagnement à la scolarité » et la convention annuelle d'objectifs 2025 pour l'action « 100 % filles ».

Article 50 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Paris 18 United (199501 / 2025_09801) domiciliée 38, rue Davy (17e) pour son action « Séjour sportif » dans le 18e arrondissement.

Article 51 : une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Réussir Paris 18 (189598 / 2025_09779) domiciliée 15, rue Francis de Croisset – Boîte 93 (18e) pour son action « Séjour sportif en pleine nature – VVV 2025 ».

Article 52 : Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à l'association Salle Saint Bruno (12109 / 2025_08861) domiciliée 9, rue Saint Bruno (18e) pour son projet « Pôle Goutte d'Or en Fête ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 53 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Slam O Féminin (19608 / 2025_09773) domiciliée 15, passage Ramey – Maison des Associations (18e) pour son fonctionnement courant.

Article 54 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Unlablld Entertainment (Unlablldent) (195500 / 2025_08968) domiciliée 45, rue de la Chapelle (18e) pour son projet « La Plc Hip Hop Académie ».

Article 55 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association École des Arts de la Scène - Les Petits Riens (19464 / 2025_08876) domiciliée 7, quai du Lot (19e) pour son action « La Troupe et l'orchestre des Petits Riens - Ateliers d'approfondissement de la pratique artistique ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 56 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Image In (194211 / 2025_08883) domiciliée 20, rue Edouard Pailleron

Maison de la Vie Associative – Boîte N°4 (19e) pour son projet « Caméra Citoyenne ».

Article 57 : une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Kapital Jeunesse (200682 / 2025_08884) domiciliée 5, rue des Annelets (19^e) pour son projet « Jeu Joue En Bas Algérie ».

Article 58 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Kasbah-sur-Scène (111742 / 2025_08885) domiciliée 20, rue Édouard Pailleron Maison du Combattant et des Associations (19e) pour son action « Création et parcours rythmique et musical (Music Halls Jr) ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 59 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Les Jeunes Ambitieux (196649/ 2025_09266) domiciliée 5, rue de l'Orme (19e) pour son projet « Le Festival des Ambitieux – 5^{ème} édition ».

Article 60 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Mon Quartier Bouge ! (M.Q.B !) (201765/ 2025_08890) domiciliée 12, rue Bernard Têtu (19e) pour son projet « Atelier Breakdance dans mon quartier ».

Article 61 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Nuit Cheloue (199234/ 2025_08891) domiciliée 7, avenue Taillade (20e) pour son projet « Team Rap de La Grande Mêlée 2025 » dans le 19e arrondissement.

Article 62 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Riquet Elites (191262 / 2025_08895) domiciliée 15 Ter, rue Curial (19e) pour son projet « Sport famille ».

Article 63 : une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association Vue d'ensemble (82761 / 2025_08902) domiciliée 127, rue de l'Ourcq - Chez M. SOW (19e) pour son projet « Action et séjour de prévention par le sport / Atelier de nutrition Stalingrad Riquet ».

Article 64 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Belleville Citoyenne (19230 / 2025_08915) domiciliée 18, rue Bisson (20e), pour son action « Rimes et Rythme : Atelier de composition musicale, d'expression artistique et préparation à la scène ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention annuelle d'objectifs 2025 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 65 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'Association d'Education Populaire Charonne Réunion (AEP CR) (17762 / 2025_02482) domiciliée 77-79, rue Alexandre Dumas (20e) pour son projet « Filles en scène ou la pratique du double dutch pour s'engager dans la vie citoyenne ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 66 : une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'Association Jeunesse Education (AJE) (15565 / 2025_08925) domiciliée 40, boulevard Mortier (20e) pour son projet « Activités sportives et culturelles ».
La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2025 -2027 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 67 : une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Crescendo (9608 / 2025_08916) domiciliée 102C, rue Amelot (11e) pour son projet « Jeunes en projet » dans le 20e arrondissement.
La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2025 - 2027 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 68 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Demain Nos Enfants (181067 / 2025_09772) domiciliée 176, rue Pelleport (20e) pour son projet « Les Couleurs du 20^e – Projet street art et Light painting ».

Article 69 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Dumas Réunion (47661 / 2025_05961) domiciliée 65, rue des Haies (20e) pour son fonctionnement Jeunesse.
La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2025 - 2027 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 70 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Les Ateliers de Natema (19350 / 2025_04936) domiciliée 37-39, rue des Orteaux (20e) pour son action « Festijoux ».
La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 71 : une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Les Fripons (186551 / 2025_10838) domiciliée 18, rue Ramus – Boîte 88 (MVAC 20e) (20e) pour son projet « Activités audiovisuelles à Belleville-Amandiers ».

Article 72 : une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Lucarne (186113 / 2025_08929) domiciliée 37, rue Joseph Python (20e) pour son projet « Activités éducatives, culturelles et sportives ».
La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2025 - 2027 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 73 : une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Plus Loin (13486 / 2025_08930) domiciliée 4, rue Paul Jean Toulet (20e) pour son action « Projet global de l'association Plus Loin ».
La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 74 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Relais Ménilmontant (18888 / 2025_06763) domiciliée 70, rue des Rigoles (20e) pour son action « Jeunes actifs dans la société ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2025 - 2027 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 75 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Soleil Blaise (11445 / 2025_01966) domiciliée 7, square Vitruve (20e) pour son action « 2025 – Accueils jeunesse d'accompagnement des projets et des parcours – Soleil Blaise ».

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2025 - 2027 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 76 : une subvention d'un montant global de 9.000 euros est attribuée à l'association Strata'j'm Paris (33381) domiciliée 86, rue des Couronnes (20e), pour ses actions « La Cabane Davout un lieu fédérateur et de projets d'habitant-es dans le quartier de la Tour du Pin » (2025_08931/ 4.000 euros), « Espace de Vie Social – Maison des Jeux » (2025_08924 / 3.000 euros), « Un collectif de jeunes filles et garçons investissent le quartier de la Tour du Pin » (2025_08932 / 2.000 euros).

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2025 – 2027 pour les actions « La Cabane Davout » et « Espace de Vie Social » et la convention annuelle d'objectifs 2025 pour l'action « Un collectif de jeunes filles et garçons investissent le quartier de la Tour du Pin » dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 77 : une subvention d'un montant global de 6.000 euros est attribuée à l'association Tatane (185433) domiciliée 28, rue de L'Orillon (11e) pour ses actions « Citizen Foot "Belleville" (11e/ 20e) : programme annuel football, lien social et fête de quartier » (2025_08803 / 4.000 euros) et « Tatane 14e arrondissement » (2025_08844 / 2.000 euros).

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2025 – 2027 pour l'action « Citizen Foot » et la convention annuelle d'objectifs 2025 pour l'action « Tatane 14^{ème} arrondissement » et dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 78 : une subvention d'un montant global de 2.000 euros est attribuée à l'association Ro-Bots (201419) domiciliée 38, rue de Vincennes – 93100 Montreuil, pour ses projets « CDV Paris 18 – Ro-BoTIC, explore ton future ! » (2025_08859 / 1.000 euros) dans le 18e arrondissement et « CDV Paris 19 – Ro-BoTIC, explore ton future ! » (2025_08898 / 1.000 euros) dans le 19e arrondissement.

Article 79 : une subvention d'un montant global de 4.000 euros est attribuée à l'association ACP La Manufacture Chanson (181331) domiciliée 124, avenue de la République (11e) pour ses projets « Création Rap et découverte des métiers de la musique » (2025_02179 / 2.000 euros / 11e et 20e arrondissements) et « Far Eleven District » (2025_08797 / 2.000 euros / 11e arrondissement).

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 80 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'Association des Eclaireuses et Eclaireurs de France (EEFF) (19270 / 2025_05066) domiciliée 12, place Georges Pompidou – 93160 Noisy-le-Grand, pour son projet « Activités de scoutisme laïque » sur le territoire parisien.

Article 81 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'Association des Eclaireuses et Eclaireurs de la Nature (EDLN) (15625 / 2025_05384) domiciliée 45, Chemin du Peney – 73000 Chambéry, pour son projet « Conforter le groupe local des EDLN de Paris et poursuivre son développement » sur le territoire parisien.

Article 82 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Envols (199426 / 2025_04937) domiciliée 4, avenue Taillade (20e) pour son projet « Un Eté Sportif et Culturel » sur le territoire parisien.

Article 83 : une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Fija Festival (203403 / 2025_04965) domiciliée 17, rue Duret (16e) pour son projet « Festival International de cinéma jeunes acteurs/actrices » sur le territoire parisien.

Article 84 : une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association La Conséquence (191529 / 2025_02504) domiciliée 39, rue Alain Chartier (15e) pour son action « Soirée de courts métrages Proto & Co » sur le territoire parisien.

Article 85 : une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Toustes en Colo (199201 / 2025_04388) domiciliée 119, boulevard Davout (20e) pour son action « Organiser des séjours destinés à un public de mineur·es » sur le territoire parisien.

Article 86 : une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Zellidja (182403 / 2025_03235) domiciliée 60, rue Regnault (13e) pour son projet « Promotion des bourses de voyage Zellidja pour l'année 2025 à destination de la jeunesse parisienne » sur le territoire parisien.

Article 87 : les dépenses correspondantes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget 2025 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.